



## Accord de libre-échange UE - Japon

mercredi 12 septembre 2018, par [Bariaud](#)

**ACCORD DE LIBRE ÉCHANGE UE-JAPON:**  
*un pas supplémentaire vers la marchandisation de l'éducation.*

**Beaucoup moins connu que le TAFTA ou le CETA, le JAFTA (Japan-UE free trade agreement) est l'accord de libre échange le plus important jamais négocié par l'Union Européenne. En effet il porte sur une vaste zone couvrant près d'un tiers du produit intérieur brut mondial et concerne plus de 600 millions d'habitants-es.**

Les négociations se déroulent depuis 2013 dans la plus grande opacité. Contrairement au CETA sa promulgation le 17 juillet s'est faite sans aucun vote ou débat dans les parlements nationaux de l'Union. La France avait validé le fait que les parlements nationaux n'aient pas leur mot à dire.

L'aspect le plus mis en avant dans cet accord est l'agriculture et l'agroalimentaire, jusqu'à présent le Japon restait très fermé aux importations alimentaires avec des droits de douane pouvant y atteindre 40 %. Avec cet accord commercial, les règles de protection dont s'est dotées l'Europe et ses États membres sont menacées. Pour mémoire cette question des normes sanitaires est au centre de la controverse sur le TAFTA (traité de libre-échange transatlantique) actuellement gelé.

Ce traité constitue également une menace sociale en abaissant encore plus les normes sociales, le Japon n'ayant pas ratifié toutes les conventions de l'organisation internationale du travail.

Mais la spécificité de ce traité par rapport aux précédents est qu'il concerne également « les services d'éducation financés par des fonds privés » alors même qu'au sein de l'UE en vertu du principe de subsidiarité, l'éducation est une compétence nationale.

De nombreux systèmes d'éducation comme, celui français, incluent un mélange de prestataires publics et privés.

En prenant des engagements sur l'éducation privée, l'UE et le Japon soumettent l'éducation publique aux conditions de cet accord et intensifient les pressions vers la marchandisation.



Un pas supplémentaire vers la marchandisation de l'éducation.

Beaucoup moins connu que le TAFTA ou le CETA, le JAFTA (Japan-UE free trade agreement) est l'accord de libre échange le plus important jamais négocié par l'Union Européenne. En effet il porte sur une vaste zone couvrant près d'un tiers du produit intérieur brut mondial et concerne plus de 600 millions d'habitants-es.

Les négociations se déroulent depuis 2013 dans la plus grande opacité. Contrairement au CETA sa promulgation le 17 juillet s'est faite sans aucun vote ou débat dans les parlements nationaux de l'Union. La France avait validé le fait que les parlements nationaux n'aient pas leur mot à dire.

L'aspect le plus mis en avant dans cet accord est l'agriculture et l'agroalimentaire, jusqu'à présent le Japon restait très fermé aux importations alimentaires avec des droits de douane pouvant y atteindre 40 %. Avec cet accord commercial, les règles de protection dont s'est dotées l'Europe et ses états membres sont menacées. Pour mémoire cette question des normes sanitaires est au centre de la controverse sur le TAFTA (traité de libre-échange transatlantique) actuellement gelé.

Ce traité constitue également une menace sociale en abaissant encore plus les normes sociales, le Japon n'ayant pas ratifié toutes les conventions de l'organisation internationale du travail.

Mais la spécificité de ce traité par rapport aux précédents est qu'il concerne également « les services d'éducation financés par des fonds privés » alors même qu'au sein de l'UE en vertu du principe de subsidiarité, l'éducation est une compétence nationale.

De nombreux systèmes d'éducation comme, celui français, incluent un mélange de prestataires publics et privés.

En prenant des engagements sur l'éducation privée, l'UE et le Japon soumettent l'éducation publique aux conditions de cet accord et intensifient les pressions vers la marchandisation.